

2020 / 2021

ECOLE DE GOLF



PREAMBULE :

L'école de Golf de la Palmyre Golf Links a pour but la formation, l'enseignement et la participation aux différentes compétitions par équipes ou individuelles pour les jeunes golfeurs.

Vos enfants seront pris en charge par Jean-Christophe Chauvin, professeur de Golf.

L'école de Golf bénéficie des installations golfiques et des activités d'enseignement présentes sur le Site du Golf de la Palmyre.

PORTES OUVERTES (nouveaux inscrits) :

Les portes ouvertes auront lieu le samedi 12 septembre de 9h30 à 11h.

Jean Christophe sera là afin de donner des cours de golf pour que les enfants essayent l'activité (petit jeu, practice et parcours) et évalue leur niveau.

1. OBJET

Le présent contrat d'inscription à l'Ecole de Golf du Golf de la Palmyre a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison 2019/2020.

2. ENGAGEMENT DE L'ECOLE DE GOLF DE LA PALMYRE :

La qualité de membre de l'Ecole de Golf donne droit :

- À l'enseignement dispensé par l'Ecole
- À l'abonnement annuel au parcours
- À la fourniture des balles et du matériel pendant les heures de cours ;
- D'adhérer au nouveau label FFG école de golf
- De participer aux différentes épreuves fédérales individuelles et par équipes sous réserve de sélection des enseignants
- Mettre à jour régulièrement les tableaux école de golf
- Mettre à jour régulièrement les résultats sur le site internet du golf onglet enseignement

En cas d'intempérie, nous nous réservons le droit d'annuler le cours.

3. ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

En contrepartie, il est attendu de l'élève :

La présence obligatoire aux cours de golf dans le respect des heures ci-après précisées.

La présence obligatoire dans les compétitions individuelles ou par équipe en cas de sélection officielle.

Fournir obligatoirement en début d'année civile, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.

Vérifier que la licence FFG soit bien à jour à l'accueil du golf.

Un comportement exemplaire :

- Respect de l'étiquette dans l'enceinte du Golf de la Palmyre.
- Les casquettes et les visières sont retirées au club house.
- Les T-shirts et les jeans sont interdits.
- Au practice, ranger les seaux vides et ramener les balles non utilisées à l'accueil.
- Sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber
- Remettre les divots, ne pas courir sur les greens...

Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golifiques, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf de la Palmyre.

4. HORAIRES ET GROUPES DE L'ÉCOLE DE GOLF

Chaque groupe est constitué au maximum de 8 élèves et est encadré par un moniteur diplômé d'état.

Rhino's Kids Learning Center (à partir de 7ans et jusqu'à 17ans)

- 1h30 de cours école de golf
- 09 H 30 à 11 H 00 le samedi matin
- Compétition de fin d'année
- Session de « SpeedGolf »

A chaque trimestre un bilan de compétence de chaque enfant sera établi par l'enseignant afin que l'élève puisse, le cas échéant, changer de groupe.

Il est entendu que les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants de L'école de Golf en dehors de l'horaire précis du cours auquel ils sont inscrits.

Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'au lieu de l'école de Golf et revenir le chercher sur ce même lieu au terme du cours.

En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein de l'école de Golf, étant précisé qu'en cas de retard de plus d'une heure, il sera fait appel aux autorités compétentes pour accompagner l'enfant jusque chez lui.

Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer l'enseignant en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prendra en charge l'enfant au terme du cours.

5. DUREE

Le présent contrat « Ecole de Golf du Rhinos Golf Académie du Golf de la Palmyre » est valable pendant la durée de la saison scolaire à savoir du mois de septembre 2019 au mois de juin 2020.

VACANCES SCOLAIRES

Vacances scolaires 2020-2021

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2020	Jour de reprise : mardi 1 septembre 2020		
Vacances de la Toussaint 2020	Fin des cours : samedi 17 octobre 2020 Jour de reprise : lundi 2 novembre 2020		
Vacances de Noël 2020	Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 Jour de reprise : lundi 4 janvier 2021		
Vacances d'hiver 2021	Fin des cours samedi 6 février 2021 Jour de reprise lundi 22 février 2021	Fin des cours samedi 20 février 2021 Jour de reprise lundi 8 mars 2021	Fin des cours samedi 13 février 2021 Jour de reprise lundi 1 mars 2021
Vacances de printemps 2021	Fin des cours samedi 10 avril 2021 Jour de reprise lundi 26 avril 2021	Fin des cours samedi 24 avril 2021 Jour de reprise lundi 10 mai 2021	Fin des cours samedi 17 avril 2021 Jour de reprise lundi 3 mai 2021
Pont de l'Ascension 2021	Fin des cours : mercredi 12 mai 2021 Jour de reprise : lundi 17 mai 2021		
Grandes vacances 2021	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021		

6. PAIEMENT ET CONDITION DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT ECOLE DE GOLF :

1. L'Elève ou son Représentant légal s'engage à payer la somme correspondante à l'inscription au groupe défini par les enseignants à l'Ecole de Golf :

RHINO'S KIDS LEARNING CENTER ACADEMY : 490 Euros

Pour les familles qui ont deux enfants inscrits à l'école de golf : 10% sur le total des deux enfants.

Ce paiement devra être fait au moment de l'inscription.

Il est obligatoire de déposer le règlement avant le début des cours (possibilité de régler en 3 fois).

En complément à cette inscription, il sera demandé à l'élève de prendre et de s'acquitter d'une licence FFGOLF Junior. Cette licence donne droit à l'élève aux garanties d'assurances qui y sont rattachées (responsabilité civile, individuel accident).

Le montant de la cotisation annuelle licence est de :

Pour les nouveaux adhérents à l'Ecole de Golf :

Du 1^{re} /09/2019 au 31/12/2020

JEUNE ADULTE (de 19 à 25 ans) : 46 €

JEUNE (de 13 à 18 ans) : 25 €

ENFANT (moins de 13 ans) : 19 €

En complément à cette inscription, il sera demandé à l'élève de s'acquitter de la **cotisation Association Sportive** dont le montant est de 20 €. Cette somme permettra au club de payer les inscriptions des enfants aux différentes compétitions et de leur fournir un polo qu'ils pourront porter lors des cours, compétitions, stages et autres manifestations représentant l'école de golf de la Palmyre.

7. PRESTATIONS GOLF (abonnements, droits d'inscription compétitions, greens fees...)

1. Les élèves, jusqu'à 18 ans, étant membre de l'école de Golf bénéficie de l'abonnement au parcours.

2. Droits de jeu participation aux compétitions de club

- Pour l'enfant ayant un abonnement et membre de l'Association Sportive, il suffira de s'acquitter de 10 € à l'accueil du golf pour participer aux compétitions du calendrier (10 € par compétition)
- Pour l'enfant qui n'est pas abonné mais membre de l'association Sportive, il devra s'acquitter du green fee à tarif préférentiel (15 € pour 9 trous et de 23 € pour 18 trous) ainsi que du droit de jeu à 10 € à l'accueil du golf (10 € par compétition)

Pour les accès au parcours (abonnement ou greenfee) il est impératif que l'enfant obtienne l'autorisation des pros.

8. TARIFS LECONS DE GOLF JEUNES

- 1) Leçon individuelle 1 H 00 : 40 €
- 2) Forfait 5 H de leçons individuelles : 160 €

10. SANCTIONS.

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de l'AS et de la commission sportive, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'élève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'Ecole de Golf.

11. CONDITIONS GENERALES EN ANNEXE.

L'élève et le titulaire de l'autorité parentale s'engagent à prendre connaissance des conditions générales ainsi que du règlement intérieur du Golf de la Palmyre.

12. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIE, DE CAPTURE D'IMAGE ET D'UTILISATION DE NOMS.

Les élèves de l'école de golf de l'Académie du Golf de la Palmyre sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique. Les représentants légaux s'engagent, par la signature du présent contrat, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation de noms, et de capture d'images. Ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la direction du Golf de la Palmyre.

La FFG sera donc autorisée à reproduire la (les) photographie, l'(les)images, le(les) noms et prénom(s) de mon enfant lors de son activité d'enseignement golfique.

Les signataires de la présente convention acceptent que cette (ces) photographie(s), l'(les)image, le nom (s) et prénom (s) soit (soient) utilisée (s) pour illustrer les supports et documents suivants : site internet du Golf de la Palmyre et de la FFG, revue fédérale, documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage tv etc... dans le cadre d'opérations fédérales et avec des partenaires.

Elle est valable pour une durée d'un an et pourra être révoqué à tout moment.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

13. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES (CNIL)

Les signataires des présentes autorisent le traitement informatisé des données personnelles de l'élève par la Fédération Française de Golf et l'Académie du Golf de la Palmyre.

Les élèves de l'Ecole de Golf de l'Académie de la Palmyre, possèdent un droit d'accès de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par la FFG (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers informatiques).

Ces informations sont destinées à la FFG, ses organes internes et ses clubs affiliés et peuvent être communiquées aux partenaires fédéraux.

Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées, il doit le signaler par tout moyen écrit à la direction du Golf.

Fait aux Mathes, le

En deux exemplaires

LE TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE ET L'ELEVE

Signature précédée de la mention manuelle Lu et Approuvé

Nom et prénom :

ACADEMIE DU GOLF DE LA PALMYRE

Jean-Christophe Chauvin (Responsable de l'école de golf)

GOLF DE LA PALMYRE

Emmanuel Dormeuil (Gestionnaire du Golf)